



**unesco**

Institute  
Under the auspices  
of UNESCO



Institute of Early Childhood  
Development (Seychelles)

# CADRE D'ACTION

**Déclaration de Tachkent et engagement à agir en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie Transformer l'éducation et la petite enfance (EPPE):** Progrès et perspectives pour l'Afrique

5 à 7 juin 2024

Mahé,  
République des Seychelles



## TABLE DES MATIÈRES

- 1** Introduction
- 2** Progrès et bonnes pratiques
- 3** Les défis
- 4** Agenda pour l'action
- 5** Soutien
- 6** Points forts de l'atelier

# INTRODUCTION

Le présent Cadre d'action découle de l'Atelier régional sur les progrès et la voie à suivre pour l'Afrique concernant la Déclaration de Tachkent et les Engagements à l'action pour la transformation de l'éducation et de la protection de la petite enfance (EPPE) pour les pays de la Communauté d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est, qui s'est tenu en République des Seychelles du 5 au 7 juin 2024. L'événement a réuni des hauts fonctionnaires, des partenaires de l'UNESCO et des experts de l'EPPE des 16 pays participants impliqués dans la planification stratégique et la mise en œuvre des dispositions, programmes et services d'EPPE.

En reconnaissance du rôle crucial de l'EPPE pour façonner l'avenir du monde et de la Déclaration de Tachkent pour la transformation de l'EPPE en assurant un accès équitable à une EPPE de qualité ; en renforçant le système de formation du personnel de l'EPPE ; en innovant et en transformant les politiques et les pratiques ; en adoptant une approche coordonnée et multisectorielle de l'élaboration des politiques, de l'apport financier et de la gestion des données ; et en favorisant le développement holistique des jeunes enfants en alignement avec les cibles des Objectifs de développement durable 2030 ; ce Cadre est destiné à servir de point de référence aux gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action avec le soutien de l'Institut du développement de la petite enfance en tant qu'Institut de catégorie 2 de l'UNESCO.



# PROGRÈS ET BONNES PRATIQUES

Ce cadre est basé sur les progrès réalisés et les bonnes pratiques adoptées dans les États membres pour faire avancer l'agenda de l'EPPE. Ceux-ci sont résumés dans le contexte des priorités stratégiques en référence à l'engagement central de Tachkent pour l'action:

## **Amélioration et mise en œuvre des cadres politiques et juridiques**

Des progrès ont été signalés dans l'élaboration des politiques et de la législation. Plusieurs pays ont élaboré leurs politiques d'EPPE. Parallèlement, une législation nationale a été promulguée pour l'assurance qualité afin d'examiner les instruments juridiques liés à l'EPPE et de réglementer les services de garde d'enfants.

Les questions essentielles sont la mise à jour, la révision et la poursuite des travaux d'élaboration des politiques nationales.

## **Renforcement des systèmes d'EPPE, y compris le recrutement, les qualifications et les conditions de travail de l'ensemble du personnel d'EPPE**

Des projets et des plans visant à améliorer les conditions et les qualifications des enseignants sont en cours. Toutefois, des préoccupations majeures ont été exprimées concernant la qualité et la capacité de la main-d'œuvre dans le domaine de l'éducation et de la protection de la petite enfance. La nécessité de professionnaliser les enseignants de la petite enfance et les travailleurs sociaux reste une priorité.

## **Un apprentissage de qualité pour tous les enfants, y compris l'apprentissage de la lecture, du calcul et des compétences socio-émotionnelles**

Plusieurs projets d'étape et de révision des programmes d'études ont été signalés pour indiquer des progrès dans la recherche de la qualité de l'éducation et de la formation précoces. Il faut accélérer la révision des programmes d'éducation préscolaire pour mettre l'accent sur le développement de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences socio-émotionnelles et pour adopter l'approche pédagogique basée sur le jeu.

## **Le développement de compétences et de valeurs pour la citoyenneté mondiale**

Des projets communautaires sont mis en œuvre pour promouvoir le développement des compétences et des valeurs de la vie courante. Le modèle pluridisciplinaire d'enseignement et d'apprentissage est considéré comme un moyen efficace d'atteindre les objectifs de développement durable. Cependant, un soutien mondial est recherché pour un enrichissement réussi du programme d'études et une mise en œuvre cohérente du programme.

## **Exploiter les preuves scientifiques et les technologies numériques**

L'utilisation des technologies numériques a été initiée et, dans certains cas, des projets novateurs ont été signalés. Néanmoins, l'intégration de la technologie dans l'enseignement et l'apprentissage et l'exploitation du savoir-faire technologique pour une gestion efficace du système d'EPPE doivent être renforcées.

## **Accroître le financement de la PEPE**

Des progrès limités ont été réalisés dans le financement de l'EPPE. Les accords de partenariat public-privé figurent dans les programmes d'action. L'augmentation des subventions publiques et des investissements dans l'enseignement obligatoire et gratuit a été signalée. Toutefois, des efforts intensifs sont nécessaires pour analyser les modalités de financement et innover en matière de financement de l'EPPE.

## **Renforcer l'approche pangouvernementale et multisectorielle**

De nombreux pays planifient des actions stratégiques liées à l'engagement du gouvernement et à la collaboration multisectorielle. Un engagement à haut niveau est nécessaire pour promouvoir des approches pangouvernementales, multisectorielles et intégrées dans la gouvernance de l'EPPE.

## **Améliorer la capacité de suivi et d'établissement de rapports**

Les systèmes de données sont pilotés et les bonnes pratiques ont été partagées. Le système de gestion des données doit être progressivement développé dans l'EPPE pour le diagnostic, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports.



## LES DÉFIS

1.

Dans le cadre de l'agenda mondial de l'éducation 2030, l'engagement de Tachkent tient compte de la nature holistique du développement de l'enfant, des perspectives d'apprentissage tout au long de la vie et du potentiel d'égalisation sociale de l'EPPE. Il est donc nécessaire de transformer l'EPPE en termes de qualité et d'équité, de capacité et de quantité de main-d'œuvre, d'innovation et de solidité scientifique, d'intégration multisectorielle et de coordination de la gouvernance et du financement.

2.

Dans de nombreux pays, l'environnement politique n'est pas nécessairement propice à la fourniture de services et de programmes d'EPPE. L'élaboration des politiques, les structures législatives et le cadre institutionnel doivent être mis en place pour optimiser les dispositions relatives à l'EPPE.

3.

L'EPPE est encore dispensée par différents ministères, organisations et agences au sein d'un pays. La collaboration de tous les secteurs en vue d'une vision commune est nécessaire pour mettre en place un système d'EPPE cohérent et favoriser la synergie entre les partenaires concernés.

4.

L'absence de normes cohérentes et de mécanismes d'assurance qualité dans les régions géographiques et entre les institutions publiques et privées conduit à des inégalités dans la prestation de services, à des programmes non accrédités, à une supervision inadéquate et à un manque de responsabilité et de pratiques réglementaires. Cela réduit l'efficacité des dispositions en matière d'EPPE, de sorte que de nombreux enfants et parents, et en particulier les mères, sont exclus des avantages des programmes d'EPPE ou sont privés d'un accès de qualité aux services d'EPPE.

5.

Pour maintenir ou améliorer les dispositions relatives à l'EPPE, un suivi constant et une évaluation périodique sont nécessaires. L'utilisation des données pour fixer des niveaux de référence, évaluer les projets, communiquer des informations importantes sur la situation, mesurer l'efficacité des services et des programmes, développer les indicateurs de qualité a été, dans l'ensemble, inadéquate. Il convient d'envisager la mise en place d'un système statistique solide pour la gestion des données.

6.

L'importance des expériences d'apprentissage précoce des enfants est de plus en plus évidente et reconnue. De nombreux pays sont en train de revoir leurs programmes d'apprentissage précoce en mettant l'accent sur le jeu et en répondant aux besoins des groupes défavorisés. Il est nécessaire de revoir ou de concevoir des programmes d'apprentissage précoce complets, assortis d'un cadre d'évaluation, afin de soutenir et d'orienter l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'apprentissage précoce.

7.

Les ressources limitées ont constitué un revers majeur dans les dispositions relatives à l'EPPE. Le manque d'infrastructures, le manque de ressources humaines, les dispositions inéquitables entre les établissements publics et privés et le manque d'engagement de la communauté ont entravé le développement de systèmes d'EPPE proactifs, facilitateurs et autonomisants. Le défi consiste à accroître les investissements en liant l'EPPE à la planification économique nationale et en créant des plans financiers multisectoriels solides.

8.

La quantité et la capacité des enseignants et du personnel d'encadrement de la petite enfance constituent un défi permanent pour le développement de la PEPE. Le recrutement, les qualifications et les conditions de travail du personnel de l'EPPE ont posé des problèmes. Des stratégies de ressources humaines plus étendues doivent être mises en œuvre pour former, retenir et valoriser les travailleurs et les enseignants de la petite enfance.

9.

Un plan d'action national met l'accent sur l'EPPE dans les secteurs clés ; il motive les secteurs à lancer des actions et des stratégies qui conduiront à une amélioration de l'offre et des services pour les enfants EPPE et leurs parents ; il facilite les échanges et les interactions sectoriels. Le plan d'action national peut unifier et guider les secteurs concernés pour faire avancer l'agenda de l'EPPE.

# AGENDA POUR L'ACTION

Grâce à ce cadre, les pays membres réaffirmeront leur engagement en faveur de la Déclaration de Tachkent et des initiatives d'EPPE avec un soutien international, plus particulièrement avec l'aide de l'Institut de catégorie 2 de l'UNESCO pour l'EPPE de l'IECD. Sur la base des progrès réalisés et des bonnes pratiques adoptées par les États membres, il est convenu collectivement que des plans et des actions de suivi sont envisagés :

## 1. Réaffirmer l'engagement national et international en faveur de l'EPPE

- Développer un environnement politique favorable avec un cadre juridique et réglementaire adéquat pour soutenir l'EPPE
- Promouvoir une approche multisectorielle intégrée et concevoir des structures de collaboration
- Réaffirmer l'importance centrale de la planification de l'action dans la mise en œuvre de l'EPPE

## 2. Renforcer la participation équitable et l'accès de qualité

- Établir des normes et des réglementations nationales pour les services d'EPPE afin d'en garantir la qualité
- Améliorer et étendre les programmes et les services en mettant l'accent sur les groupes défavorisés
- Intensifier les campagnes de plaidoyer afin d'accroître les services de protection et d'éducation de la petite enfance et d'inclure l'enseignement préprimaire universel.

## 3. Augmenter les investissements dans l'EPPE

- Lier l'EPPE au développement national et à la planification économique en créant un plan financier multisectoriel solide pour l'EPPE
- Mobiliser une aide financière diversifiée en examinant le rôle des organisations nationales de financement dans le financement des projets liés à l'EPPE, en établissant des liens avec les agences internationales de financement et en ciblant les domaines prioritaires
- Établir des liens avec le secteur privé pour le financement, l'expansion et la diversification des services de protection et d'éducation de la petite enfance

## 4. Réviser le cadre des programmes d'études

- Concevoir un cadre global d'apprentissage précoce
- Développer des programmes d'apprentissage précoce en mettant l'accent sur la stimulation précoce et sur la nécessité de structurer l'information et de créer les conditions propices à la préparation à l'apprentissage
- Fournir un environnement d'apprentissage précoce instructif en accordant une attention particulière aux espaces extérieurs et aux environnements variés en dehors de l'école
- Donner aux parents les moyens de participer activement au processus d'apprentissage précoce de leurs enfants et les aider à le faire

## 5. Mettre en place un système de gestion des données pour l'EPPE

- Renforcer les capacités nationales et développer des partenariats entre les organisations pour mettre en place un système de gestion et d'information sur l'EPPE
- Mettre en place un mécanisme de suivi solide à tous les niveaux du système afin de fournir un retour d'information sur les performances et les réalisations, et d'évaluer les conditions de service dans le domaine de l'EPPE
- Combiner le suivi du programme avec l'évaluation et l'établissement de rapports
- Utiliser des méthodes de recherche-action pour diagnostiquer les domaines problématiques et tester des stratégies de remédiation.

## 6. La coopération

- Échanger des informations et partager des expériences et des bonnes pratiques
- Coopérer avec des organisations internationales pour le leadership et le soutien
- Développer des liens avec d'autres partenaires pour l'assistance technique, le transfert de compétences et le renforcement des capacités

# SOUTIEN

L'Institut pour le développement de la petite enfance / Institut de catégorie 2 de l'UNESCO fournira un soutien continu et une assistance technique aux pays partenaires, et suivra la mise en œuvre des plans et des projets d'EPPE.

- Définir les priorités d'action des pays en mettant l'accent sur la collaboration avec les gouvernements pour assurer la mise en œuvre au niveau local.
- Faciliter les accords de mise en réseau pour partager les connaissances et les bonnes pratiques et mettre en relation les partenaires nationaux et internationaux.
- Faciliter l'accès aux outils de bonnes pratiques et au matériel de formation et mettre en place des échanges professionnels, des visites d'étude et des groupes d'apprentissage.
- Convoquer des spécialistes et des experts, et mobiliser des ressources techniques pour soutenir la mise en œuvre au niveau national
- Identifier les apports d'assistance technique dans des domaines spécifiques de l'EAJE et les mettre en relation avec les prestataires ou les initiatives de renforcement des capacités
- Promouvoir la méthodologie de suivi de la recherche diagnostique pour identifier les problèmes d'EPPE qui nécessitent une attention particulière afin d'apporter des solutions efficaces, d'évaluer l'impact et de renforcer les capacités locales.
- Mobiliser le soutien financier pour la coopération technique, le développement des ressources, des technologies et des programmes
- Assurer le leadership et faciliter les processus de consultation pour développer des plans d'appui technique alignés sur les stratégies nationales et le plan d'action, et pour suivre les réalisations et les progrès.
- Maintenir une plate-forme régionale pour stimuler l'échange, la compilation, l'analyse, la synthèse et la diffusion d'informations sur l'EPPE et offrir des possibilités d'examen par les pairs.
- En étroite collaboration avec les systèmes de gestion des données existants, soutenir une collecte de données cohérente, la maintenance des bases de données et l'élaboration d'indicateurs pour l'évaluation et le rapport sur l'EPPE.





**POINTS FORTS DE L'ATELIER**



Une publication par l'Institut pour le développement de la petite enfance / Institut de catégorie 2 de l'UNESCO

**OCTOBRE, 2024**

1st Floor, Fairview House  
Josephine Cafrine Road,  
Ile Perseverance, Mahe, Seychelles



@iecdseychelles

+2484286565    [www.iecd.gov.sc](http://www.iecd.gov.sc)    [ceooffice@iecd.gov.sc](mailto:ceooffice@iecd.gov.sc)

© Tous droits réservés IECD